

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390002: navigation par poussage et en continu
En vigueur au 01/02/2011 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. : Bateaux pousseurs de 300 cv effectifs et plus

Fonction	
Capitaine	2593.84
Premier timonier	2384.91
Deuxième timonier	2264.55
Matelot-motoriste	2229.05
Matelot	2137.00
Batelier de barge	2243.26
Aide-batelier de barge de plus de 18 ans	2119.33
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant plus d'un an de service	1860.86
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant moins d'un an de service	1687.36

2. : Bateaux pousseurs de moins de 300 cv effectifs

Fonction	
Capitaine	2370.77
Premier timonier	2183.08
Deuxième timonier	2073.27
Matelot-motoriste	2048.49
Matelot	1967.05

3. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1598.79